

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	11
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2018 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

25 janvier 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**

25 janvier 2018

**Objet**

Prime de fin d'année pour les agents - Casino

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine

Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony

Procuration : Gérard SIBRA donne procuration à Bernard MAURETTE  
Roger BRUNA donne procuration à Michèle STRADERE

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'instituer un régime indemnitaire sous forme de prime au bénéfice des agents de la collectivité en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 91/875 du 6 septembre 1991 dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Pour l'année 2017, une partie fixe de 220€ peut être attribuée aux agents et au prorata du temps de travail travaillé sur l'année et du nombre d'arrêt maladie...

L'attribution se fera sur le bulletin de salaire pour les titulaires et en bons d'achat au Super U de Gourdan Polignan pour les agents suivants :

- BOUROUIS Mounia d'Ausson
- BUZON Martine de Loudet
- FORNASIER Marie-Louise de Barbazan
- MENARD Yann de Valcabrère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité  
- d'attribuer une prime de fin d'année de 220€ dans les conditions ci-dessus.



201807

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .  
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 02 février 2018

Le Maire

